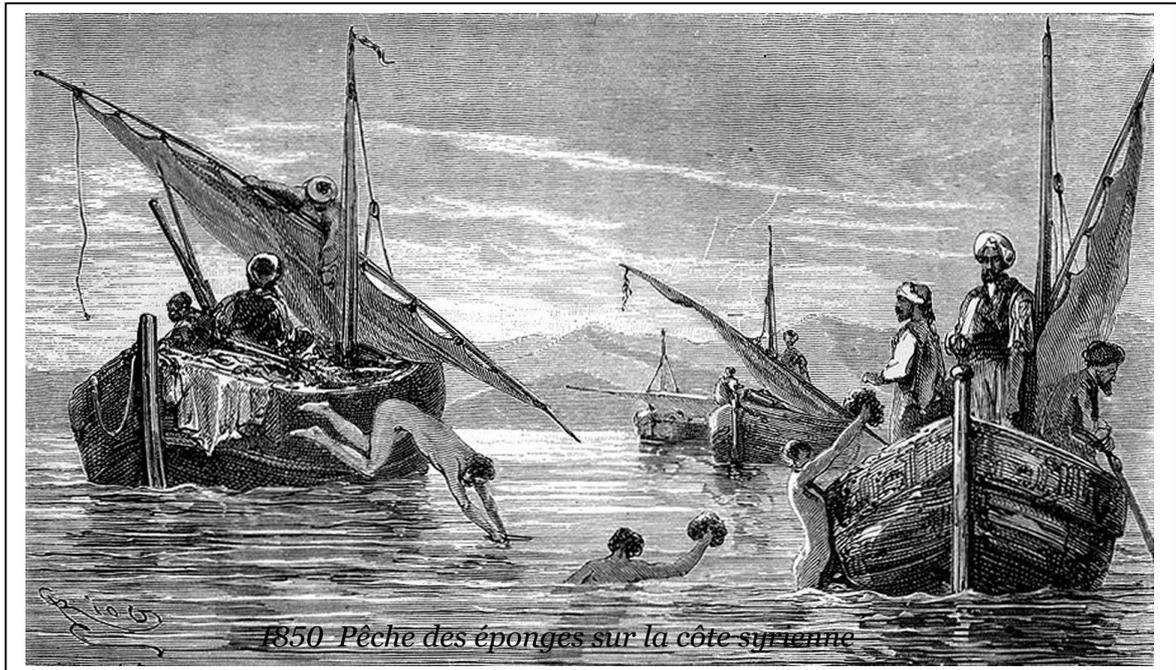


Fiches Plongée

3. La Plongée en apnée

Pratiquée depuis l'antiquité, c'est la plongée « nue » sans alimentation en air complémentaire. Utilisée par les grecs, les perses et les romains, autant à des fins militaires que pour la pêche : oursins, violets, corail rouge, éponges.



Les profondeurs maximales atteintes dépassent les 30 mètres, avec des conséquences sur la santé des plongeurs qui descendent au fond à l'aide d'une grosse pierre et ont souvent les tympans crevés dès leur première plongée. Cette méthode pratiquée jusqu'aux années 1970 en Tunisie est aujourd'hui abandonnée au profit du scaphandre autonome. Durée de vie moyenne des pêcheurs d'éponges : 35/40 ans.

La plongée en apnée encore pratiquée en Polynésie dans les années 60 pour la pêche des nacres (fabrication des boutons) à des profondeurs maximales de 50 mètres, pouvait provoquer des accidents de décompression graves (Taravana) les plongeurs effectuant une quarantaine de descentes dans la journée, avec remontées très rapides.

L'apnée sportive est l'une des disciplines pratiquées au sein de la FFESSM, qui ne reconnaît toutefois pas, pour d'évidentes raisons de sécurité, les formes extrêmes qui conduisent les pratiquants à dépasser les 150 mètres en « no limits » : descente avec une gueuse lestée, remontée avec un parachute gonflé au fond. Les conséquences en sont souvent dramatiques : paralysie, accidents vestibulaires, syncopes parfois mortelles.

Dans le monde animal, ce mode d'immersion est la règle chez les mammifères marins, le record absolu appartenant au cachalot qui atteint 3000 mètres, certains phoques et éléphants de mer évoluent entre 300 et 900 mètres.

Chez les reptiles : tortues marines, serpents, crocodiliens et iguanes marins s'échelonnent entre 10 et 100 mètres, avec des durées d'immersion atteignant 3 heures chez certains serpents.

Autres apnéistes : oiseaux (manchots, pingouins, cormorans...etc.) les plus doués étant les manchots, qui ne peuvent voler et passent l'essentiel de leur vie en mer.